

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF53

présenté par

M. Barrot, M. Bourlanges, Mme El Haïry, M. Laqhila, M. Mattei, M. Mignola et les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

**ARTICLE 26**

Supprimer les alinéas 1 à 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La ministre des Solidarités et de la Santé a présenté des priorités fortes en matière de politique familiale.

Les Français sont profondément attachés à la politique familiale. C'est pourquoi il est essentiel de préserver les mesures existantes, et de ne pas procéder à de nouvelles coupes dans la politique familiale.

Ainsi, il est proposé de supprimer cet article. En effet, l'alignement des conditions de ressources et des montants de l'allocation de base de la PAJE et du complément familial représenterait une perte de 15 euros mensuels pour les naissances déclarées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018. Cette mesure conduirait également à une baisse de 10 % des bénéficiaires de l'allocation de base de la Paje. Actuellement, 20 % des familles les plus aisées sont exclues du dispositif. Au final, un tiers des familles n'en bénéficierait plus.

Cet amendement propose donc de maintenir ces prestations.